



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2022-61

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE 2022 : AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT N°2018/ACR/001 – STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DU CHENE A APT – MODIFICATION N°4

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 39

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC.

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON.

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD.

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Benjamin BAGNIS.

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI.

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON.

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO.

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : Mme Claire SELIER.

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON donne procuration à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne procuration à M. Jean AILLAUD, M. Patrick ESPITALIER donne procuration à M. Jean AILLAUD.

GARGAS : M. Patrick SIAUD donne procuration à M. Benjamin BAGNIS.

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE donne procuration à M. Francis FARGE.

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT donne procuration à M. Yves MARCEAU, Mme Patricia BAILLARD donne procuration à Mme Sandrine ISSON.

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne procuration à M. Roger ISNARD.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220414-2022-61-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022

Vu le Code Général des Impôts des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M49,

Vu, la délibération n°CC-2018-72 en date du 12 avril 2018 relative à l'approbation de l'Autorisation de Programme – Crédits de paiement n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2020 (OP 33) d'un montant de 10 170 000 €,

Vu, la délibération n°CC-2019-69 en date du 11 avril 2019 portant modification n°1 de l'AP/CP n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2021 (OP 33) d'un montant de 9 255 000 €,

Vu, la délibération n°CC-2020-100 en date du 23 juillet 2020 portant modification n° 2 de l'AP/CP n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2021 (OP 33) d'un montant de 9 303 000 €,

Vu, la délibération n°CC-2021-57 en date du 8 avril 2021 portant modification n° 3 de l'AP/CP n°2018/ACR/001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt, pour la période 2018-2021 (OP 33) d'un montant de 9 497 453 €,

Considérant, la nécessité de réviser le montant de l'opération compte-tenu des révisions de prix, de la modification des travaux, pour un montant de 9 543 158 €,

Le Président propose au Conseil de délibérer afin de modifier cette AP/CP comme présentée ci-dessous :

Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme Total cumulé (HT)	Montant des Crédits de Paiement (HT)				
		2018	2019	2020	2021	2022
2018/ACR/001 STEP du Chêne	9 543 158,00 €	112 024,47 €	701 810,73 €	5 603 812,28 €	2 369 925,90 €	755 584,62 €

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

Approuve, la modification de l'AP/CP n°2018/ACR001 relative à la reconfiguration de la station d'épuration intercommunale du Chêne à Apt pour la période 2018-2022 (OP 33) telle que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à signer tout document en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIBERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20220414-2022-61-DE
Date de télétransmission : 28/04/2022
Date de réception préfecture : 28/04/2022